

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du conseil communautaire en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 13 février 2026

Votants présents (33) : Monsieur Eric MATHIEU ; Madame Emeline MAGNIER-CARETTI, Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Monsieur Alain GRIS; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Elisabeth DELCROIX; Monsieur Claude DELOFFRE ; Monsieur Alain ABSCHIEDT.

Avaient donné procuration (8) : Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) ; Madame Martine MICHEL (BLENOD LES TOUL) à Monsieur Jérôme RUFFIN (BLENOD LES TOUL) ; Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) à Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) ; Monsieur Alain GODARD (GEMONVILLE) Monsieur Eric MATHIEU (ABONCOURT) ; Madame Corinne FERRARO à Monsieur Jean Pierre CALLAIS ; Monsieur Charles MATOS (MOUTROT) à Monsieur Patrick AUBRY (CREZILLES) Madame Laurence BROQUERIE (THUILLEY AUX GROSEILLES) à Monsieur Samuel GRIS ((THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Cyril BICHET (URUFFE) à Madame Elisabeth DELCROIX (URUFFE).

Avaient donné pouvoir (0) : /

Présents	33	Votants	41	Procuration	8	Pouvoir	0
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

CC_2026_052 Renouvellement de la mise à disposition de personnel de la communauté de communes au GCSMS Grandir et vieillir en pays de Colombey

Dans le cadre de la compétence petite enfance, une mise à disposition de personnel intercommunal au GCSMS Grandir et Vieillir en Pays de Colombey est instaurée depuis 2017. Cette organisation est formalisée par convention renouvelée tous les 3 ans (la dernière couvrait la période du 1/01/2023 au 31/12/2025).

Une Educatrice de Jeunes Enfants est mise à disposition à temps complet pour assurer l'accueil et l'encadrement d'enfants au sein de centre multi-accueils « Les Petites Pousses » situé à Colombey-les-Belles.

L'agent a émis un avis favorable pour le renouvellement de sa mise à disposition.

Les modalités financières de remboursement sont identiques et sont fixées par la convention de mise à disposition conformément aux dispositions prévues par le code général de la fonction publique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté DCLC2/2025-7 portant mise à jour globale des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel avec le GCSMS Grandir et Vieillir en Pays de Colombey.

Le secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

